

# **SEANCE DU 18 MARS 2023**

**PRESENTS** : Michel ARNAUD - Yannick BONY – Fabrice BORDERIE - Gilles BOULAY – Pierre GIACOMELLO – Marie-Pierre LAFONT

**Excusée avec procuration** : Danielle ROUX

## **SIEG et ADIT**

Le Maire indique que les statuts du SIEG sont modifiés, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme est devenu TE63, le SIEG a rejoint la marque Territoire d'énergie dans le but de développer les énergies renouvelables. Il convient de délibérer à cet effet. Après présentation de modification des statuts, l'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable à ces modifications.

Le Maire propose de délibérer pour adhérer à l'ADIT à travers une cotisation versée à la communauté de communes. L'ADIT est une mise à disposition des communes et des EPCI une offre de services d'ingénierie dans les domaines de la voirie, de l'eau, de l'assainissement, des projets structurants dont les bâtiments publics, de l'environnement, du juridique et du financier. L'ensemble du conseil municipal approuve la proposition du maire.

## **ONF**

Le Maire présente la liste des parcelles qui ont été marquées pour l'année 2023, cumulées à celles de 2022, la superficie est importante mais inévitable. Les parcelles 21 et 22 sont en vente et le Maire a envoyé à l'ONF le prix minimum proposé pour ces 2 parcelles. IL est proposé de contacter l'ONF afin de faire nettoyer la parcelle 17 sur la partie qui contient du bois sec.

## **Budget**

Le Maire présente la clôture du budget 2022 :

- le budget assainissement :

3119,18 € en fonctionnement,

50 878,93 € excédent de investissement,

- le budget eau :

5 657,42 € résultat de fonctionnement,

13 202,12 € excédent de financement,

- le budget principal :

119 879,74 € résultat de fonctionnement,

57 286,23 € besoin de financement (décalage entre les dépenses et la réception des subventions).

L'ensemble des propositions sont acceptés par l'ensemble du conseil municipal. Si nous avons un avis favorable pour les différentes demandes de subvention, il est

envisagé pour 2023 de mettre en route le second réservoir et de faire une partie du chemin de Fourgeat.

A l'occasion de la présentation du budget, il est demandé de délibérer sur l'augmentation de la part communale pour les impôts fonciers. L'ensemble du conseil municipal choisit de ne pas augmenter les impôts cette année.

### **Devis**

Le maire présente différents devis :

- 2 devis de l'entreprise Lemonnier pour la mise en route du réservoir avec alarme dont 1 avec un liner, le devis retenu est celui du liner pour un montant de 18 035,29 € HT et l'alarme 3492,35 € HT.

- 1 devis du bureau d'études pour le lotissement pour 2 100 € HT,

- 1 devis pour la rampe amovible « handicapé » pour l'église pour un montant de 827,90 € HT.

L'ensemble des devis est validé pour le conseil municipal.

### **Gîte**

Le maire demande l'autorisation d'acheter un canapé pour le gîte communal. En effet le canapé actuel est complètement délabré. L'ensemble du conseil municipal donne son accord au maire.

Suite à la rénovation du gîte, des photos vont être prises par les Gîtes de France afin de réactualiser leur site.

### **Reliquaire**

Le maire indique qu'il faut réfléchir à un prestataire pour faire faire un coffret pour protéger les reliques. Il est proposé de contacter M Crevat qui a pris en charge les reliques et le reliquaire.

### **Amélioration carrefour Briffons**

Le maire présente le croquis fait par le Conseil Départemental pour améliorer le carrefour où est situé la réserve d'eau. Il est proposé d'élargir la route pour un accès aux poids lourds qui viennent de ou vont sur Briffons. Hormis un accès pour les pompiers, il est prévu de remettre en herbe une partie de ce carrefour. Le maire propose de mettre des pommiers en collaboration avec la communauté de communes et l'association des croqueurs de pommes. L'estimatif est de 45 120,84 € de travaux, le reste à charge hors FIC pour la commune serait de 18 127,35 €. La proposition du maire est acceptée par l'ensemble du conseil municipal.

Le croisement de la rue des Pelades Haut et la rue des Jonquilles sera modifié pour apporter de la visibilité aux véhicules au même moment. Ces travaux sont financés pour moitié par la subvention amende de police.

### **Divers**

Le maire propose de mettre en place un composteur près du cimetière et un emplacement pour mettre à disposition de la population les pots de fleurs. En conséquence les poubelles seront supprimées. Le conseil municipal approuve la proposition du maire.

Le maire propose de faire une rencontre avec les volontaires pour discuter des fleurs semées aux beaux jours habituellement par Noël Dubrays et le conseil municipal. Le maire rappelle que la journée fleurs avait été mise en place pour tous ceux qui souhaitent participer. Il est proposé la date du 8 avril pour inviter la population à discuter du choix des plantations et de la date de mise en terre. Le maire rappelle qu'il serait indispensable de prendre en considération le manque d'eau pour le choix des fleurs.

Noël Dubrays a fait une demande auprès de la mairie pour récupérer avec contrepartie financière du bois sur la parcelle gérée par VSB éoliens. VSB ayant la gestion de cette parcelle, il est proposé à Noël Dubrays de faire sa demande auprès de VSB.

François Mestas qui est en cours de construction d'un bâtiment agricole souhaiterait envoyer les eaux pluviales de son bâtiment dans le fossé de l'autre côté du chemin en passant sous le chemin par un réseau déjà existant mais difficile à trouver. François Mestas demande l'autorisation de piocher pour trouver ce réseau. L'envoi des eaux pluviales par ce biais implique qu'en cas de fortes pluies, les eaux pluviales peuvent finir dans le pré de Laurent Mège. Après discussion, l'ensemble du conseil municipal décide dans un premier temps de donner l'autorisation à François Mestas de piocher sous sa propre responsabilité et sous conditions d'obtenir une attestation écrite du locataire du pré récupérant les eaux pluviales mais aussi du propriétaire. Le conseil municipal délibérera une fois que François Mestas aura obtenu ses autorisations écrites.

Le maire propose d'ouvrir l'étang à la pêche à compter du 1<sup>er</sup> mai. Gilles Boulay se charge de la commande de poissons.

Des travaux vont être fait sur le transformateur du fond de la place par Enedis afin de remédier à un problème de terre.

Pour pallier à la cessation d'activité de notre employé communal nous sommes à la recherche de son remplaçant à partir de début 2024.

*Relecture : Gilles BOULAY*